



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/02/2017

Dossier complet le :

11/09/2017

N° d'enregistrement :

F09347P0034

1. Intitulé du projet

Mairie de GUILLESTRE - Procédure de mise en conformité du captage de la Réortie - demande d'autorisation de prélèvement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de GUILLESTRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bernard LETERRIER, maire

RCS / SIRET

2 1 0 | 5 0 0 | 6 5 8 | 0 0 0 1 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17 - Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes	Regularisation d'un prélèvement existant pour l'eau potable - volume annuel sollicité de 550 000 m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de régulariser le captage de la Réortie implanté sur le territoire de la commune de Cellac et alimentant en eau potable la commune de GUILLESTRE (05).

Infrastructures existantes depuis 50 ans mais droit d'eau non autorisé administrativement.

Procédure de mise en conformité administrative du captage en cours.

La saisine de l'autorité Environnementale doit permettre de statuer sur l'opportunité de réaliser une étude d'impact pour régulariser le prélèvement d'eau existant.

Pas de travaux prévus dans le cadre de cette procédure d'autorisation (captage refait en 2014).

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de régulariser d'un point de vue administratif le prélèvement d'eau et de fixer le volume annuel maximum prélevable pour l'usage eau potable sur cette ressource.

L'objectif est de pérenniser l'alimentation en eau de la ville de Guillestre (dont la source de la Réortie est l'unique ressource en eau potable).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le prélèvement existe depuis plus de 50 ans.

Il a été autorisé en 1971 (arrêté de DUP en annexe 102).

Le captage a été refait en 2014. Les travaux ont porté sur la réfection des drains et des regards de captage.

Il n'y a pas de travaux prévus dans le cadre de la régularisation de l'autorisation de prélèvement, hormis des petits travaux visant à limiter les déversements au niveau des regards brise-charge existants

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dérivation permanente de 550 000 m³/an vers le réservoir Pied du Bols et Maison du Roy (cf. annexe 101, schéma synoptique du réseau) pour l'alimentation en eau potable de la commune de Guillestre.

Rejet du trop plein au milieu naturel au niveau du captage (en priorité), du regard N-1 (seulement en hautes eaux, à la fonte printanière) et du regard N-5 (rejet permanent vers canal d'irrigation existant). Le rejet au niveau du BC N-5 est une perte inévitable car une régulation du prélèvement de type robinet flotteur au réservoir est impossible. En effet le linéaire d'adduction ne peut être mise en charge (canalisation vétuste et non prévue à l'origine pour être mise en charge sur la totalité de son linéaire, d'où la présence de nombreux brise-charge).

La communauté de communes et le délégataire (Veolia Eau) ont mis en place des mesures pour réduire et surveiller (télégestion) les déversements au niveau du regard Brise-charge N-1.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation "loi sur l'eau" :

rubrique 1.1.2.0. : Prélèvements permanents ou temporaires issus d' un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l' exclusion des nappes d'accompagnement de cours d' eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :

1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/an

Pas de défrichement nécessaire (infrastructures existantes).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume annuel prélevé sur la source de la Réortie pour l'usage eau potable de la commune de Guillestre	550 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Ceillac - lieu-dit "Bois Clair"
section cadastrale G - parcelle 1016

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 42 ' 55 " E Lat. 44 ° 39 ' 41 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF terrestre de type 2 : 05-108-100 « Gorges du Guil et Combe du Queyras et milieux steppiques de Mont-Dauphin à Château-Queyras » Le captage est situé au coeur de cette zone.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif du Queyras - captage situé à 1655 m d'altitude.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR du Queyras
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Guillestre : PPR approuvé le 01/08/2003 Commune de Ceillac (sur le territoire de laquelle se trouve le captage de la Réortie) : PPR approuvé le 1/03/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit du périmètre de protection défini pour le captage objet du présent formulaire
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9301502 - steppique durancien et FR9301504 - Haut Guil - Mont Viso - Val Preveyre Le captage existant est au coeur de cette zone.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement permanent de 550 000 m3 annuels . Pas d'impact car ce prélèvement existe depuis plus de 50 ans, pour un volume supérieur à celui sollicité (absence de limitation/régulation du prélèvement jusqu'à très récemment, puis mise en place de dispositifs de limitation par le délégué
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Limitation / régulation du débit prélevé par rapport à la situation existante depuis plus de 50 ans > diminution de l'impact du prélèvement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit rendu au milieu au plus près du point de prélèvement augmente par rapport à la situation actuelle, qui est à l'équilibre depuis plus de 50 ans.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance en phase travaux (pas de travaux prévus) et exploitation (pas de rejets, pas de nuisances sonores). Le débit rendu au milieu au plus près du point de prélèvement augmente par rapport à la situation actuelle, qui est à l'équilibre depuis plus de 50 ans.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déversements d'un brise charge en hautes eaux ont par le passé conduit à la destabilisation des terrains en contrebas. La mise en place par le délégataire de mesures visant à réguler et surveiller ces déversements (pose de limiteurs de débit au captage, suivi des déversements à distance par télégestion) a permis de maîtriser le risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Eau potable donc destinée à la consommation humaine - point d'eau déclaré donc contrôlé périodiquement par l'ARS - présence d'une chloration au réservoir Pied du Bols sur le départ de la distribution en aval
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Surverse naturelle (trop-plein) de la source existante au niveau du regard de captage donc à l'exutoire naturel de la source (torrent).</p> <p>Présence d'une surverse de régulation en amont immédiat du réservoir "Pied du bois" alimenté par la source. Les eaux sont rejetées dans un canal d'irrigation existant. Projet à l'étude portant sur la suppression des débits surversés, par la mise en place d'une régulation intelligente du débit prélevé en fonction de la demande sur le réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Limitation des volumes déversés au niveau des brise-charge et réservoirs par la mise en place de robinets flotteurs et de dispositifs de bridage du débit prélevé à la source

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'Impact pour les raisons principales suivantes :

- Le prélèvement existe depuis plus de 50 ans, durée pendant laquelle un équilibre s'est établi pour le milieu naturel.
- la régularisation du prélèvement n'implique pas de création de nouvel ouvrage, ni de travaux en dehors de l'intérieur des ouvrages de captage existants (limitation / régulation du prélèvement à la source).
- le volume annuel sollicité est inférieur au débit dérivé depuis plusieurs décennies (il n'y avait pas de limitation des volumes prélevés jusqu'à la mise en place d'un dispositif de limitation/surveillance des déversements par Veolia. Auparavant les volumes excédentaires partaient au trop-plein du réservoir et des brise-charge, et non au niveau de la source)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
101. Synoptique altimétrique du réseau d'eau potable (transmis par le délégataire Veolia) - pour comprendre le fonctionnement de l'adduction entre la source et le réservoir Pied du Bois
102. Arrêté de DUP du 9/04/1971 portant autorisation de dériver les eaux de la source de la Réortie
103. Localisation des captages sur fond cadastral
104. Plan parcellaire EDACERE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

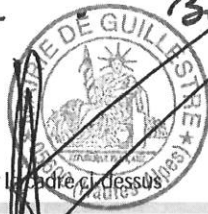
Fait à GUILLESTRE

le, 23/03/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

le maire



Bernard LETERRIER

